

<http://www.oncfs.gouv.fr/spip.php?article1652>



# Destruction du stock d'ivoire français

- Espace Presse / Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 6 février 2014

---

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

---

Dans le cadre du plan national d'action présenté par la France en marge du dernier Sommet de l'Elysée pour la paix et la sécurité en Afrique (6 et 7 décembre 2013), un plan de lutte contre le braconnage d'éléphants et le trafic d'ivoire a été adopté. Le 6 février 2014, il a abouti à la destruction du stock d'ivoire illicite français avant le Sommet de Londres des 12 et 13 février. Dans cette optique, les agents de l'ONCFS ont procédé à l'inventaire et à l'expertise de l'ensemble des saisies d'ivoire opérées par la Douane dans les aéroports de Roissy et d'Orly. Leur travail a porté sur 698 défenses d'éléphants, brutes ou travaillées, d'un poids total de 2 304 kg, et sur 15 357 pièces d'ivoire d'un poids de 800 kg.



*Destruction du stock d'ivoire de la France en présence de Philippe Martin, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie, de Nicolas Hulot, envoyé spécial du président de la République pour la protection de la planète, et Jean-Pierre Poly, Directeur général de l'ONCFS*



## La réglementation CITES

En France, le contrôle du respect de la réglementation CITES (convention sur le commerce international des

## Destruction du stock d'ivoire français

espèces menacées d'extinction), appelée aussi convention de Washington, incombe à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

L'Etablissement public, sous tutelle du ministère en charge de l'Ecologie, a mis en place un réseau national de correspondants composé d'agents de ses services, en métropole comme en outre-mer. Sans équivalent sur le territoire national, ce réseau est unique en Europe. Il est constitué de trois cents agents spécialement formés pour être les interlocuteurs des magistrats, des Directions régionales de l'environnement, des services vétérinaires, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale ou de la Douane.

Ces agents de l'ONCFS contrôlent les établissements de vente (animaleries, salles des ventes, bourses aux oiseaux, sites de ventes en ligne), les cirques, les parcs zoologiques et les particuliers.

Le réseau CITES de l'ONCFS est animé par la Brigade mobile d'intervention (appelée aussi Brigade CITES-Capture). Elle est compétente sur tout le territoire national et possède quatre missions spécifiques :

- . la formation des agents du réseau et les personnels d'autres administrations,
- . l'information aux professionnels comme aux particuliers,
- . l'animation d'un véritable réseau de correspondants (assistance technique et juridique) grâce à la gestion d'un véritable fichier national,
- . l'intervention et le contrôle en soutien des correspondants ou d'autres administrations.

La Brigade CITES de l'ONCFS contribue ainsi pleinement à lutter contre un trafic estimé à plus de 14 milliards de dollars par an et dans le monde (chiffres Secrétariat CITES). On estime par ailleurs que le commerce illicite des espèces sauvages concerne chaque année 500 à 600 millions de poissons tropicaux, 15 millions d'animaux à fourrure, 5 millions d'oiseaux, 2 millions de reptiles et 30 000 primates.

